

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE

Groupe Econocom

COVID19

JUILLET 2020

DIFFUSION LIMITEE

Version du document : 01-07-2020

econocom

INTRODUCTION

Le plan de reprise d'activité (PRA) prolonge et complète le plan de continuité d'activité (PCA) mis en œuvre depuis le mois de mars 2020 qui a permis à Econocom de faire face à la pandémie Covid-19.

Si cet épisode pandémique sans précédent semble se ralentir, il est toujours présent.

Ce document prend en compte les dispositions de l'étape 3 du déconfinement publié par le Gouvernement en date du 24 juin 2020.

Le groupe Econocom a donc souhaité s'organiser afin de pouvoir répondre aux enjeux auxquels il est confronté :

Ce PRA répond aux objectifs suivants :

1. Préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs ;
2. Assurer une reprise de l'activité partout où cela est possible ;
3. Répondre aux attentes de nos clients.

Avec ces mesures nous nous préparons à relever ces objectifs.

Nous en appelons à la responsabilité de chacun pour que les mesures décrites dans ce document soient respectées gage de notre réussite collective.

Bien cordialement,



Franck Fanguero

Directeur des Ressources Humaines

econocom

1. Les principes retenus

- Une reprise « normale » de l'activité est organisée tout en conciliant la nécessité de préserver la santé des salariés.
- Le travail sur site Econocom redevient la norme. Le télétravail redevient donc l'exception.
- Le taux d'occupation des sites Econocom doit revenir à ce qu'il était avant l'épisode de pandémie.

2. Les mesures de protection collective qui sont maintenues

- Nettoyage général des locaux.
- Présence de distributeurs de gel muraux sur tous les plateaux, salle de restauration et grandes salles de réunion.
- Nettoyage renforcé et notamment des points de contacts fréquents – toutes les 2h minimum.
- Ouverture des portes d'accès aux sanitaires.
- Port du masque obligatoire dans les circulations et les espaces communs. Port du masque sur les postes de travail dès lors que la distance de 1m entre 2 individus ne peut être maintenue.
- Salle de réunion :
 - a) en situation sans port de masques : le taux d'utilisation des places en Salle de réunion est divisé par 3.
 - b) En situation port du masques pour tous : le taux d'utilisation des places est normal.
- Restauration : dans les RIE suivant les règles de sécurité proposées par le prestataire ou dans une salle mise à disposition pour la restauration.
- Evènements et rassemblements collectifs doivent être réduits au strict nécessaire.
- Des notes d'information rappellent les dispositions impératives permettant de limiter la contagion.
- Mise à disposition de lingettes antibactériennes et/ou de distributeurs de gel à proximité des machines à café, micro-ondes et autres distributeurs collectifs.
- Aération des locaux le plus souvent possible.

3. Les mesures de protection individuelle

- Port du masque chirurgical fourni par la société (ou masque en tissu) obligatoire dans les espaces collectifs.
- Lavage des mains régulier au savon et au gel hydroalcoolique.
- Respect d'une distance minimale de 1m entre chaque salarié à leur poste de travail et à défaut le port du masque est obligatoire. Des marquages au sol pourront matérialiser ces distances.
- Utilisation restreinte des ascenseurs sauf pour les personnes à mobilité réduite.

- Chaque visiteur doit porter un masque chirurgical qui lui sera confié à son entrée.

4. Champs d'application

- Ce PRA s'applique à la France. Il constitue un socle de base minimum et pourra être complété par des mesures spécifiques pour répondre aux besoins de nos différentes activités.
- Ces mesures s'appliquent aux collaborateurs, agents et tout intervenant sur sites Econocom.
- Sur les sites clients, nos collaborateurs devront bénéficier des mesures décrites ci-dessus ainsi que des mesures complémentaires éventuelles exigées par nos clients.

